

Baremes des honoraires du 1^o janvier 2020 au 31 décembre 2020

Mandat de vente EXCLUSIF d'immeubles anciens, neufs et terrains (honoraires à la charge des vendeurs)	TTC	HT
jusqu'à 199 999 €	forfait 9 000 €	forfait 7 500 €
de 200 000 € à 299 999 €	5%	4,17%
de 300 000 € à 699 999 €	4%	3,33%
supérieur à 700 000 €	3%	2,50%
de locaux commerciaux et professionnels		10%

Mandat de vente SIMPLE d'immeubles anciens, neufs et terrains (honoraires à la charge des vendeurs)	TTC	HT
jusqu'à 199 999 €	forfait 11 000 €	forfait 9 167 €
de 200 000 € à 299 999 €	7%	5,83%
de 300 000 € à 699 999 €	6%	5,00%
supérieur à 700 000 €	5%	4,17%
de locaux commerciaux et professionnels		12,00%

Mandat de RECHERCHE d'immeubles anciens, neufs et terrains (honoraires à la charge des vendeurs)	TTC	HT
jusqu'à 199 999 €	forfait 10 000 €	forfait 8 333 €
de 200 000 € à 300 000 €	6%	5,00%
supérieur à 300 001 €	5%	4,17%
de locaux commerciaux et professionnels		12%

Mandat de recherche de locataire

A la charge du propriétaire bailleur :

Visites, constitution du dossier et rédaction du bail :

10 € / m2 pour les zones tendues, 8 € / m2 pour les autres zones (avec un plafond de 500 €)

A cela s'ajoute 3 € / m2 pour la réalisation de l'état des lieux

A la charge du locataire :

Visites, constitution du dossier et rédaction du bail :

10 € / m2 pour les zones tendues, 8 € / m2 pour les autres zones (avec un plafond de 500 €)

A cela s'ajoute 3 € / m2 pour la réalisation de l'état des lieux

locaux professionnels :

30 % HT du loyer annuel HC à la charge du locataire